



Accusation de viol sur mineure

Par **yg94370**, le **26/11/2009** à **18:07**

Bonjour, rnrnje suis désespérée, mon fils est accusé de viol sur mineure de moins de 15 ans sur laquelle il avait autorité (beau père). Il a été mis en garde à vue 48 h transféré au parquet et confrontation avec la victime. Il clame son innocence. On l'a transféré au parquet et il est sorti avec une ordonnance de placement sous contrôle judiciaire? que va t il se passer ensuite. La mère de la jeune fille l'a bien acculée, mais dit qu'elle n'a pas de preuve. Je détiens une lettre pouvant le disculper que dois je faire ? que va faire la justice ? merci de me répondre par mail rapidement.